

République Française
Département de la Lozère

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE LES SALCES**

Séance du 31 janvier 2023

Membres en exercice : 7
Présents : 6
Votants: 6
Pour: 6
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de la convocation: 26/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Louis VAYSSIER

Présents : Jean Louis VAYSSIER, Charles DAUBAN, Chloé PRIETO, Jean-Christophe DELPUECH, Yannick ROUX, Gaëlle TICHIT

Représentés:

Excusés: Alexandre GELY

Absents:

Secrétaire de séance: Chloé PRIETO

Délibération DE_2023_010 : Projet d'un atelier agro-alimentaire : proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs agriculteurs du territoire ont sollicité la mise en place d'un atelier de transformation pour leurs produits sur la commune.

En effet les services actuellement utilisés par ces agriculteurs se situent à Florac.

Il sera nécessaire d'établir les demandes et les besoins, contacter les agriculteurs et artisans pouvant être intéressés, étudier les possibilités de structure, gestion et fonctionnement de ce type d'atelier.

Ce projet de type atelier agro-alimentaire permettra de transformer différentes matières premières d'origine animale et végétale selon la demande identifiée.

La société AB INGENIERIE, représentée par Mme Aurore Bravo, a été sollicitée pour présenter ses prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et établir un devis pour l'accompagnement de la commune dans le cadre de l'élaboration d'un projet de construction d'un outil collaboratif.

Monsieur le Maire présente la proposition financière de la société AB Ingénierie décomposée comme suit

- Une partie pour établir un programme en collaboration avec la commune et les agriculteurs du territoire évaluée à 2 350€ HT
- Un accompagnement pour l'élaboration d'une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour le projet pour un montant de 2 237.50€ HT

Monsieur le maire propose de valider l'étude de faisabilité du projet de création d'un atelier agro-alimentaire et d'accepter la proposition de AB Ingénierie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants ;

Décide de mettre en œuvre les études de faisabilité d'un projet de création d'un atelier agro-alimentaire.

Accepte le devis de la société AB Ingénierie, pour la programmation et la consultation simple de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 4 587.50€ HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Louis VAYSSIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication

le 02/02/2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

